

FORMULAIRE DE PARTENARIAT 2024 L'OFFICE DE TOURISME PORTE SUD ARDECHE

Partenariat valable pour l'année civile 2024 Réponse souhaitée <u>avant le 15 novembre 2023</u>

Je soussigné, M	, r	esponsable de la structure nommée
ci-dessus, souhaite souscrire au Partena	riat 2024 avec l'Office de Tourisme Po	rte Sud Ardèche.
Type de structure : Entreprise / Associati	ion / Régie ou Etablissement public (ra)	ver les mentions inutiles)
Raison sociale		
Représentée par son responsable M./Mn	ne	
Numéro SIRET :		
Nom de la structure :		
Adresse :		
Adresse de facturation (si différente)		
E-mail		
Site internet		
N° de télénhone :	(fixe)	(Portable)

TARIFS

- > Je complète le tableau ci-dessous
- > J'ai plusieurs activités, et souhaite une visibilité : 50% de remise sera établie sur le 2ème encart complémentaire pris.

(Exemple : J'ai un camping de plus de 151 emplacements soit = 120 € et un restaurant de plus de 40 couverts = 80 €, j'applique les 50% sur le tarif du restaurant soit 80€ :2 = 40 € ce qui donne un total global de 160 €)

- Ma structure se situe en dehors des 15 communes que compose le territoire Ardèche Rhône Coiron :
 - + 30 € d'accès seront à rajouter sur les tarifs établis ci-dessous.

		Inscription parter	nariat 2024	
STRUCTURES			Quantité	Total
Gîte(s) et location(s)saisonnière(s)	1 gîte 60 € De 2 à 4 70 € A partir de 5 80 €	0 0 0		
Chambres d'hôtes	1 Chambre 60 € 2 à 4 chambres 70 € 5 chambres 80 €			
Hôtels	+ 6 chambres 90 €			
Campings – Village de vacances – Hébergement collectif Moins de 150 emplacements De 151 à 500 emplacements Plus de 500 emplacements	80 € 120 € 150 €			
Restaurants, Snacks, Pizzérias, Cafés, Bar, Moins de 40 couverts 40 couverts et plus	60 € 80 €	0		
Commerces	35 €			
Producteurs locaux, Caves et Domaines, Artisans	50€			
Activités sportives et culturelles	50€			
Sites et Musées Moins de 6000 visiteurs/an De 6000 à 100 000 visiteurs/an Plus de 100 000 visiteurs/an Y compris les structures municipales, Intercommunales	80 € 120 € 150 €	_ _ _		
Associations A caractère touristique, culturel, patrimonial et ou évènementiel	25 €			
Remise pour le 2ème encart pris	-50%			
Accès adhésion pour les structures hors Communauté De Communes ARDECHE RHÔNE COIRON*	+30€			
				TOTAL:

REGLEMENT

<u>Par voie postale</u>: OTI Porte Sud Ardèche— Place Pierre Sémard — 07 400 LE TEIL

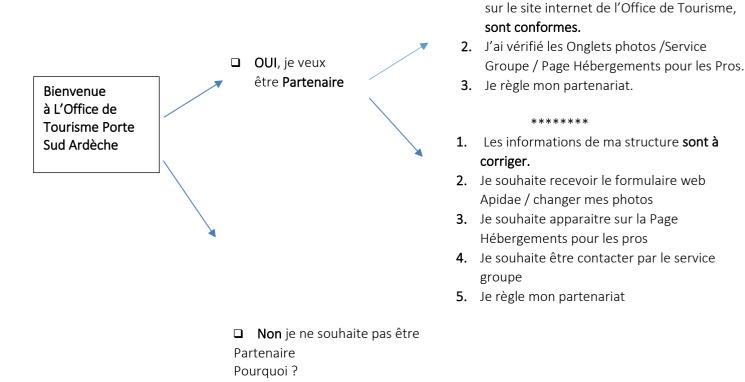
Ou en déposant dans nos bureaux d'information :

Bureau de Le Teil	Bureau de Cruas
Ouvert du lundi au vendredi	Ouvert du lundi au vendredi
9h30-12h / 14h - 17h	9h30-12h30 / 14h-17h.

- Règlements en espèces ou par chèque à l'ordre : Régie de recettes et d'avances OTI Porte Sud Ardèche
- Règlement en ligne
- > Règlement par mandat administratif

VOS INFORMATIONS – Cocher les cases choisies

1. Les informations de ma structure, notées



VOS ENGAGEMENTS ET DEMANDES

☐ Je m'engage à délivrer une prestation conforme a	ux éléments transmis dans le cadre du partenariat. L'Office de Tourisme
Intercommunal ne pourra être tenu en aucun cas po	ur responsable de l'inexactitude des informations transmises.
☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales de part	tenariat notifiées ci-après.
☐ Je souhaite recevoir une facture	
Fait à, le	PODTE C OFFICE DE TOURISME PORTE SUD ARDÈCHE
	Place Pierre Sernard

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT

Avec l'Office de Tourisme Porte Sud Ardèche.

CONDITION D ACCES

- Être en conformité avec la règlementation en vigueur

Signature et cachet du partenaire,

- Fournir textes (français/anglais) et photos selon les modalités demandées pour votre activité en même temps que l'inscription.
- Les socio-professionnels hors territoire de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron devront être partenaire de leur Office de Tourisme de référence afin de pouvoir être partenaire de l'Office de Tourisme Porte Sud Ardèche.

DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez l'Office de Tourisme Porte Sud Ardèche à utiliser les photos de votre activité sur tous les supports de promotion (brochures, site Internet, affiches...). Vous attestez que ces photos sont libres de droit et peuvent être reproduites gratuitement.

Un bon à tirer (B.A.T) de la version print vous sera envoyé. Aucune correction ne pourra être prise en compte au-delà des délais imposés. Les annonces créées par notre éditeur restent sa propriété.

RÈGLEMENT - Tout bon de commande reçue sans règlement ne sera pas pris en compte. Nous acceptons les règlements par chèque, espèce, en ligne. Votre règlement par chèque doit être libellé au nom du Régle de Recettes et d'Avances OTI Porte Sud Ardèche.

RESPONSABILITÉ - Une action en dommages-intérêts ne saurait être intentée contre l'Office de Tourisme à la suite de la non parution d'une annonce ou de la parution avec une erreur.

CESSATION D'ACTIVITE - En cas de dépôt de bilan ou de cessation d'activité entre la signature du bon de commande et l'impression, le partenaire devra informer l'Office de Tourisme par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de cessation d'activité de la part du prestataire pendant la durée du partenariat, les sommes resteront dues à l'Office de Tourisme Intercommunal

DONNÉES PERSONNELLES - Conformément à la Loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de l'Office de Tourisme Porte Sud Ardèche. Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront être utilisées par l'Office de Tourisme Porte Sud Ardèche, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses partenaires.